

# Conditions et procédures d'admission



# Mission et vision

Offrir un lieu de vie, de soins,  
et un accompagnement individualisé

**La Fondation Domus, institution valaisanne de réhabilitation psychosociale, prend en charge des personnes souffrant de troubles psychiques importants et chroniques. Elle déploie ses activités sur deux foyers, un Centre de jour et des ateliers d'intégration professionnelle répartis entre ses deux sites, à Ardon et La Tzoumaz. L'institution propose également du suivi socio-éducatif à domicile (SSED).**

La mission de la Fondation Domus s'articule autour de deux axes:

- Offrir un **lieu de vie et de soins**, ainsi que des activités adaptées à des personnes présentant des troubles psychiques chroniques, avec ou sans troubles somatiques associés.
- Proposer un **accompagnement individualisé**, axé sur le développement des capacités et de l'autonomie de la personne accompagnée, par l'adaptation de son environnement.

Individualisé et porté par des professionnels des domaines thérapeutique, social, socio-professionnel et médical, l'accompagnement proposé s'inscrit dans une approche généraliste de la réhabilitation psychosociale, qui considère **l'être humain dans son ensemble**.



Atelier Théâtre, 2019



**Au cœur du processus**, trois notions:  
**l'espoir, l'autodétermination et  
l'épanouissement personnel.**

La personne accompagnée est invitée à se mettre au volant et à prendre la place du conducteur dans son voyage vers la réalisation de son projet de vie. L'accompagnant en réhabilitation psychosociale se met sur le siège passager pour la soutenir.

# Nos objectifs

Favoriser une vie épanouissante  
et l'inclusion dans la société

- Soutenir chaque personne accompagnée pour qu'elle puisse vivre **la vie de son choix**, tant au niveau de ses activités, de ses relations sociales que de son lieu de vie.
- Favoriser la possibilité de vivre **une vie épanouissante et satisfaisante** selon ses propres critères, en tenant compte des notions d'espoir, d'autodétermination et d'épanouissement personnel.
- Accompagner chaque bénéficiaire dans son **projet personnel**, selon ses besoins, ses désirs et ses ressources.
- Soutenir l'**inclusion** des personnes accompagnées **dans la communauté** par un dialogue régulier avec les différents acteurs de la société.
- Favoriser l'**accès** des personnes accompagnées **aux ressources de la région** (services publics, milieux associatifs tels que clubs de sport, etc.).
- **Retarder une nouvelle entrée en institution** en favorisant une sortie dans de bonnes conditions.
- **Démythifier la maladie psychique** par des activités et des espaces d'échanges entre les personnes accompagnées et le public.



[www.fondation-domus.ch](http://www.fondation-domus.ch)



Foyer d'Ardon



Foyer de La Tzoumaz

# Conditions d'accès à nos prestations

## Pour déposer une demande d'admission, il faut :

- Souffrir d'un trouble psychique important.
- Être reconnu par l'assurance invalidité (AI). Des exceptions sont possibles, mais elles doivent être validées par le Centre d'indication et de suivi (CIS).
- Souhaiter clairement bénéficier de nos prestations et s'engager dans un accompagnement de réhabilitation psychosociale. (Une rencontre préalable avec l'intéressé et les partenaires de son projet permettront de valider ce point.)
- Obtenir la validation de la demande par notre Fondation, ce qui nécessite une adéquation entre les attentes, notre mission et les moyens à notre disposition.
- Être au bénéfice d'une garantie de financement.

## Critères de non-admission / d'exclusion

- Être en phase aiguë de la maladie.
- Souffrir d'un problème de toxicomanie important prévalant sur le problème psychique.
- Représenter un danger pour autrui et/ou pour soi-même.
- Ne pas souhaiter intégrer l'institution et/ou bénéficier de ses prestations.
- Refuser ou être en incapacité de parler le français.
- Refuser de respecter le règlement de notre Fondation.
- Demander un encadrement trop important vis-à-vis des moyens à disposition de l'institution.
- Ne plus être en adéquation avec la mission, la charte et les valeurs de la Fondation.



Notre concept d'accompagnement, disponible sur notre site web ou auprès du secrétariat, place l'auto-détermination au centre.

La personne bénéficiaire est invitée à se mettre au volant et à conduire elle-même son projet de vie. Nous la guidons et la soutenons.

## Unités d'encadrement renforcé

Notre Fondation dispose également d'unités de vie destinées aux **prises en charge complexes**, nécessitant un encadrement renforcé. Dans ces lieux de vie, les personnes bénéficient d'un **accompagnement mixte** et de **locaux adaptés** à leurs besoins :

- Prise en charge éducative et soignante par des binômes (travailleur·euse social·e et infirmier·ère ou assistant·e en soins et santé communautaire)
- Entretiens réguliers, à la fois infirmiers et socio-éducatifs
- Accompagnement dans les activités de la vie quotidienne (lever, douche, entretien de la chambre, repas, médication et rendez-vous médicaux, gestion de l'argent de poche, etc.)
- Chambres de plain-pied
- Salles de bain spécialement aménagées

Cette prise en charge renforcée nous permet d'accompagner aussi bien les personnes souffrant de troubles psychiques importants (avec ou sans comorbidités somatiques telles que l'obésité, le diabète, une hémiplégie, etc.) que les résident·e·s vieillissant·e·s, qui nécessitent des soins adaptés et spécifiques.



# **Demande d'admission**

## **Hébergement, participation au Centre de jour et aux ateliers, suivi socio-éducatif à domicile (SSED)**

Toute demande pour un séjour (hébergement), pour une participation aux activités thérapeutiques du Centre de jour ou aux ateliers d'intégration professionnelle, ou pour bénéficier du suivi socio-éducatif à domicile (SSED) doit remplir les conditions décrites précédemment.

Elle doit ensuite être adressée à Emera Conseil social par mail à [conseilsocial@emera.ch](mailto:conseilsocial@emera.ch) ou par téléphone au 027 329 24 70.

La demande est alors traitée selon le processus suivant:

- 1) Emera Conseil social prend contact avec la Direction de la Fondation Domus pour évaluer la possibilité d'un accompagnement et élaborer avec elle un projet de prise en charge.
- 2) Si l'accompagnement est jugé nécessaire, Emera Conseil social transmet le projet d'accompagnement au Centre d'indication et de suivi (CIS) pour préavis.
  - En cas de préavis positif, le projet est soumis au Service de l'action sociale (SAS) ou au service concerné (par ex. Service des peines et mesures, ou autre service hors canton) pour décision.
  - Si le projet n'est pas jugé adéquat, une réévaluation du projet est demandée à Emera Conseil social. Au besoin, une séance de réseau (qui intègre curateur, service placeur, etc.) est organisée.

## **Procédure d'admission**

Dès réception de tous les documents d'admission, la personne est accueillie au sein de notre Fondation.

Les trois premiers mois sont considérés comme une période de préadmission, durant laquelle la personne est invitée à participer à une évaluation par le biais de l'outil ELADEB (Echelles lausannoises d'auto-évaluation des difficultés et des besoins), en lien avec notre concept de réhabilitation psychosociale. Au terme de cette première phase, un bilan de réseau est organisé, et la personne concernée exprime son souhait. Il en découle une admission ou un abandon du projet.

En cas d'admission, le bilan de réseau sera renouvelé chaque année.

L'abandon du projet, qu'il émane de la personne concernée, du réseau ou de l'institution, doit être annoncé officiellement avec un délai d'un mois au moins (pour la fin d'un mois). Il sera obligatoirement précédé d'un bilan de réseau.

### **Droit de recours**

Un recours peut être adressé à la Direction de la Fondation ou au Centre d'indication de placement du Service de l'action sociale.